

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 FEVRIER 2020**

Délibération
n° 2020.02.074

Espace Carat :
licence de débit de
boissons -
acquisition d'une
licence IV

LE TREIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2020**

Secrétaire de séance : Jeanne FILLOUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle CHAUVET à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Elisabeth LASBUGUES à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2020

**DELIBERATION
N° 2020.02.074**

ESPACE CARAT

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

ESPACE CARAT : LICENCE DE DEBIT DE BOISSONS - ACQUISITION D'UNE LICENCE IV

Dans le cadre de ses activités liées aux spectacles, l'Espace Carat exploite un bar pour lequel il est actuellement titulaire d'une licence III.

Par délibération n°100 B du 8 septembre 2016, le bureau communautaire a désigné Nathalie Deslande, exploitante de cette licence.

Depuis plusieurs années, les mairies ou la préfecture ne délivrent plus de nouvelles licences IV. L'Espace Carat a l'opportunité d'en acquérir une auprès de Madame Christine Jamard, propriétaire du bar des Sports situé 488 route de Bordeaux sur la commune d'Angoulême qui cesse son activité. Pour ce faire, elle propose un tarif de 13 000 € (treize mille euros).

La licence IV serait exploitée pour le bar de l'Espace Carat et par des clients organisant des évènements à l'Espace Carat.

Cette licence pourrait globalement être amortie sur 3 ans et générer environ 5 000 € de chiffre d'affaires de bar et 1 500 € de location de licence.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 28 janvier 2020,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'acquisition d'une licence IV au tarif maximal de 13 000 € auprès de Madame Christine Jamard, propriétaire du bar des Sports situé 488 route de Bordeaux sur la commune d'Angoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment autorisée à engager toutes les démarches de transfert de la licence IV sur la commune de l'Isle d'Espagnac.

DE DESIGNER Nathalie Deslande exploitante de ladite licence IV pour GrandAngoulême régie Espace Carat.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

20 février 2020

Affiché le :

21 février 2020